



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 mars à 19 heures 30

L'an deux mille vingt et un

Le 31 mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Mammès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Loisirs et de la Culture, sous la présidence de Monsieur Joël SURIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2021

PRÉSENTS : Joël SURIER, Marilyne PIAT, Jack PERRIN, Leslie HALLEUR-ECHAROUX, Lionel HALLEUR, Cloé SOGLO, Roger LE BLOAS, Didier GERVAIS, Nelly HALLEUR, Messan Daniel SEGLA, Hélène MARÉCHAL, Laurence LÉTOFFÉ, Philippe CLOPEAU, Pascal MALBRUNOT, Julien MARTIN, Guillaume DEPRESLES.

PROCURATIONS : Soraya MESSAB (pouvoir à Messan Daniel SEGLA), Laurence GUÉRIN (pouvoir à Nelly HALLEUR), Thérèse DA SILVA (pouvoir à Joël SURIER), Axel MARBEUF (pouvoir à Cloé SOGLO), Yves BRUMENT (pouvoir à Julien MARTIN), Stéphanie PRUVOST (pouvoir à Julien MARTIN)

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe GILLES

Secrétaire de séance : Nelly HALLEUR

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Monsieur le Maire Informe de la transmission d'un document sur les indicateurs financiers principaux qui concerne le compte administratif et sur demande de Guillaume DEPRESLES d'un bordereau concernant les indemnités brutes des élus pour l'année 2020

Décisions du Maire

N° de la décision	Objet	Montant
2021 / 7	Bail de location logement – 2 rue des Ecoles – M. MOKONO	521.00 €
2021 / 8	Convention relative à la prise en charge financières entre la commune et le SIDEAU	1 720.00 €

1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente, est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Approbation du compte de gestion 2020

VU les articles L1612-12 et L2121 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le compte de gestion produit par le Comptable public

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission de Finances réunie le 25 mars 2021,

Le Maire

Expose :

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « *l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune* ».



Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur.

Aussi, le conseil municipal :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 de la commune de Saint-Mammès, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget principal sur l'exercice 2020 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion présentant les résultats de clôture suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	2 533 865,97 €	324 547, 72 €	2 858 413,69 €
Dépenses	2 157 467,34 €	496 203,83 €	2 653 671,17 €
Résultat d'exercice	376 398,63 €	- 171 656,11 €	204 742,52 €

Résultat reporté n-1	473 322,21 €	- 23 823,88 €	449 498,33 €
Résultat de clôture	849 720,84 €	-195 479,99 €	654 240,85 €

Après délibération, le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du percepteur 2020.

3) Compte administratif 2020

VU les articles L1612-12 et L2121- Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion produit par le Comptable public,

VU l'avis favorable de la commission de Finances réunie le 25 mars 2021,

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2020 et présente le document par chapitre. Ce compte administratif vient clore le budget 2020.

Madame PIAT, adjointe aux finances, rappelle que ce budget est le premier budget voté par la nouvelle équipe municipale.

C'est rappelons-le un budget de transition entre une équipe municipale sortante, qui aura fonctionné 6 mois, et une équipe municipale nouvelle qui aura acté une grande partie de budget déjà dépensée en 2020.

Il est fortement marqué dans sa réalisation, par la période de pandémie que nous vivons depuis plus d'un an, maintenant.

Il permet de dégager un excédent en fonctionnement de plus de 376 000 €. Cela est dû :

- à des dépenses qui ont été en forte baisse, notamment à cause de la pandémie qui aura vu ne pas se réaliser un grand nombre d'activités municipales (chapitre 11 – 180 000 €)



- à des dépenses de personnel contenues (-96 000 €), à des dépenses du chapitre 65 en baisse de 11 300€
- à des recettes plus importantes que prévues, notamment grâce :
 - au remboursement de l'assurance du personnel (+ 30 500 € - chapitre 13), à la hausse des droits de mutations impôts et taxes (+ 42 000 € - chapitre 73), à 11 000 € non attendus (remboursement grève enseignant – CAE) à des dotations de l'état supérieures à nos prévisions (DSR – et péréquation nationale pour plus de 20 000 €)

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP +DM	REALISE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	737 636,40 €	553 807,26 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 373 600,00 €	1 277 155,49 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	40 793,00 €	30 128,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	260 847,30 €	249 464,33 €
66	CHARGES FINANCIERES	47 000,00 €	46 342,36 €
67	CHARGES EXCEPTIONELLES	1000,00 €	569,90 €
TOTAL		2 460 876,70 €	2 157 467,34 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		BP + DM	REALISE
013	ATTENUATION DE CHARGES	85 000,00 €	115 599,13 €
70	PRODUIT DES SERVICES	135 300,00 €	118 183,83 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 500 758,00 €	1 614 190,13 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	700 661,00 €	657 920,57 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 645,00 €	25 855,15 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	2 117,16 €
TOTAL		2 444 364,00 €	2 533 865,97 €

L'INVESTISSEMENT

L'investissement 2020 aura été marqué par la fin des travaux de voirie de la rue du Port de la Celle pour 240 000 €, des travaux d'éclairage public pour 7 900 €, par des études pour la restauration scolaire à hauteur de 3 900 €, du matériel informatique, le relevage des tombes ...

Et des recettes pour seulement 37 000 € environ. A noter que le FCTVA ne nous a pas été réglé cette année, la recette viendra en 2021 ;

INVESTISSEMENTS DEPENSES		BP +DM	REALISE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 020,00 €	9612,24 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 520,00 €	49 050,02 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	407 266,80 €	258 096,60 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	171 124,00 €	169 124,02 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 320,95 €	10 320,95 €
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000 €	
TOTAL		718 251 ,75 €	496 203, 83 €
INVESTISSEMENTS RECETTES		BP +DM	REALISE
13	SUBVENTIONS	69 790,32 €	36 719,98 €
16	EMPRUNTS DETTES ET ASSIMILEES	0	300,00 €



10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	80 000,00 €	29 010,77 €
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	0 €	875,00 €
1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	247 321,02 €	247 321,02 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 320,95 €	10 320,95 €
TOTAL		407 432,74 €	324 547,72 €

RESULTAT

Section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	2 533 865,97 €	324 547, 72 €	2 858 413,69 €
Dépenses	2 157 467,34 €	496 203,83 €	2 653 671,17 €
Résultat d'exercice	376 398,63 €	- 171 656,11 €	204 742,52 €

Résultat reporté n-1 fonctionnement	473 322,21 €	- 23 823,88 €	449 498,33 €
Résultat de clôture	849 720,84 €	-195 479,99 €	654 240,85 €

Résultat clôture investissement	-195 479,99
Reste à réaliser investissement	74 254,41

Besoin de financement investissement	269 734,40 €
--------------------------------------	--------------

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal désigne un président de séance pour porter aux voix le compte administratif. Monsieur le maire quitte la salle avant le vote.

Mme Marilynne PIAT est désignée présidente de séance et met aux votes le compte administratif 2020.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2020.

4) Report et affectation des résultats 2020

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le compte de gestion du percepteur pour l'année 2020,

VU le compte administratif 2020,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 25 mars 2021

Madame PIAT Maire adjointe aux finances explique que le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 font apparaître les résultats suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	2 533 865,97 €	324 547, 72 €	2 858 413,69 €
Dépenses	2 157 467,34 €	496 203,83 €	2 653 671,17 €
Résultat d'exercice	376 398,63 €	- 171 656,11 €	204 742,52 €

Résultat reporté n-1	473 322,21 €	- 23 823,88 €	449 498,33 €
----------------------	--------------	---------------	--------------



Résultat de clôture	849 720,84 €	- 195 479,99 €	654 240,85 €
----------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Résultat clôture investissement	- 195 479,99 €
Reste à réaliser investissement	74 254,41 €

Besoin de financement investissement	269 734,40 €
--------------------------------------	--------------

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement et consiste à affecter tout ou partie de ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement comprend la couverture du déficit de l'exercice précédent et le montant net des restes à réaliser.

Section	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	849 720,84 €	- 195 479,99 €
Reste à réaliser (RAR)		- 74 254,41 €
Besoin de financement investissement		269 734,40 €
Report (002)		579 986,44 €
Affectation (1068)		269 734,40 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de clôture 2020 au BP 2021 comme suit :

- **Section de fonctionnement, recettes :**
 - o **compte 002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement : 579 986,44 €**
- **Section d'investissement, recettes :**
 - o **compte 1068 : affectation du résultat de fonctionnement : 269 734,40 €**

5) Taux d'imposition 2021

VU l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis de la commission finances,

CONSIDÉRANT les besoins à couvrir et les recettes envisagées,

Madame PIAT, adjointe aux finances, informe que l'état 1259 de notification des bases d'imposition pour 2021 n'a pas été transmis par les services de l'Etat.

Elle propose au conseil municipal de décider de ne pas augmenter les taux des impôts communaux pour l'année 2021.

Pour information le conseil municipal ne vote plus la taxe d'habitation qui a vocation à être supprimée

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- **Taxe sur le Foncier Bâti : 27,54 %**
- **Taxe sur le Foncier non Bâti : 57,58 %**

Arrivée de Philippe GILLES à 19 h 54



Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents

: 17

Votants : 23

PRESENTS : Joël SURIER, Marilyne PIAT, Jack PERRIN, Leslie HALLEUR-ECHAROUX, Lionel HALLEUR, Cloé SOGLO, Roger LE BLOAS, Didier GERVAIS, Nelly HALLEUR, Philippe GILLES, Messan Daniel SEGLA, Hélène MARÉCHAL, Laurence LÉTOFFÉ, Philippe CLOPEAU, Pascal MALBRUNOT, Julien MARTIN, Guillaume DEPRESLES.

PROCURATIONS : Soraya MESSAB (pouvoir à Messan Daniel SEGLA), Laurence GUÉRIN (pouvoir à Nelly HALLEUR), Axel MARBEUF (pouvoir à Cloé SOGLO), Thérèse DA SILVA (pouvoir à Joël SURIER), Yves BRUMENT (pouvoir à Julien MARTIN), Stéphanie PRUVOST (pouvoir à Julien MARTIN).

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : Nelly HALLEUR

6) Budget primitif 2021

- VU** le CGCT,
- VU** le compte administratif 2020,
- VU** les reports et affectation des résultats pour 2021,
- VU** les subventions aux associations pour 2021,
- VU** les participations versées aux organismes de regroupement,
- VU** les taux d'imposition 2021 et le produit fiscal attendu pour 2021,
- VU** l'avis de la commission des Finances,

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par chapitre

Ce budget 2021 est marqué d'une façon générale par la mise en œuvre des premiers projets importants de l'équipe municipale

C'est le premier budget proposé sur une année pleine par la nouvelle équipe municipale.

Malgré la crise sanitaire qui perdure et qui continue à perturber fortement les services municipaux et l'organisation générale de la municipalité, l'année 2021 voit se mettre en place les premiers actes du programme de la nouvelle équipe municipale

- En fonctionnement l'ouverture de l'agence postale communale, le renforcement de l'équipe sécurité (PM, ASVP), l'organisation et l'optimisation des ressources humaines ainsi que la mise en œuvre d'œuvres sociales plus importantes pour les agents (CNAS, salle de restauration ...)
- En investissement :
- Le démarrage de l'opération de construction du bâtiment pour la restauration scolaire le périscolaire et le campus jeune
- Un niveau d'investissement très important pour l'amélioration du quotidien des mammesiens :
- Ecoles, sécurisation de la rue grande, achat d'un véhicule propreté, et achat de nouvelles illuminations économes pour le village etc.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 11 :

Charge à caractère général. Le chapitre est en baisse notable par rapport au vote du budget 2020



On peut noter une baisse des contrats prestations de services (611) de 30 000 € qui s'explique par la fin de recherche des médecins et l'abandon du projet du musée exposition Sisley. De même, l'entretien des terrains et notamment du terrain de foot seront réalisés en régie ou d'une façon décalée.

De la même façon, la convention avec un médecin est abandonnée au profit de l'installation d'un centre de santé privé, ce qui entraîne l'arrêt de la prévision budgétaire de 11 200 € au 6188 « autres frais divers »

Enfin, une grande partie de l'entretien de réparation de bâtiments a été mis en investissement notamment pour ce qui concerne l'ADAP.

Chapitre 12 :

Dépenses de personnel : Ce budget est en forte augmentation par rapport au budget voté en 2020.

Cela est due en premier lieu à la volonté municipale de renforcer et développer le service public à Saint-Mammès. Le recrutement d'une ASVP, le remplacement du Policier municipal, la création d'un poste pour l'agence postale communale expliquent l'augmentation du budget à hauteur de près de 100 000 €.

Chapitre 65 :

Ce chapitre reste stable dans sa globalité, les augmentations proposées sont compensées par des baisses significatives.

Les baisses notables sont dues pour l'essentiel à la baisse de la subvention au CCAS qui trouvera son équilibre avec 16 000 € de moins et à la ligne concernant la formation des Elus a été réajusté par rapport au besoin réel constaté en 2020 (- 1 500 €).

Les subventions aux associations restent stables.

Les indemnités des élus sont en augmentation, puisque les nouveaux textes de loi et à la décision du conseil municipal de 2020 « jouent » en année pleine (+ 12 780 € / réalisé 2020).

Chapitre 66 :

Les charges restent stables malgré le nouvel emprunt d'un million d'Euros grâce à la baisse structurelle des intérêts des emprunts passés.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	737 636,40 €	553 807,26 €	675 308,68 €
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 373 600,00 €	1 277 155,49 €	1 440 805,00 €
14	ATTENUATION DE PRODUITS	40 793,00 €	30 128,00 €	33 208,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	260 847,30 €	249 464,33 €	260 853,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	47 000,00 €	46 342,36 €	43 949 ,06 €
67	CHARGES EXEPTIONELLES	1 000,00 €	569,90 €	400,00 €
68	DOTATION PROVISION			9 189,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	122 166,17 €		182 800,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	334 643,34 €		399 923,70 €
TOTAL		2 917 686,21 €	2 157 467,34 €	3 046 436,44 €

Recettes

On constate une baisse significative des recettes du chapitre atténuation de charge dû à la prévision de baisse des remboursements de l'assurance du personnel (- 60 000 €).

L'ensemble des recettes liés aux impôts et taxe sont prévus comme stable dans l'attente des documents à fournir par l'état.



A noter que la taxe d'habitation est gelée par l'état. Le conseil municipal n'a donc pas à voter le taux de la TH.

FONCTIONNEMENT RECETTES		Budget 2020	Réalisé 2020	Propositions 2021
13	ATTENUATION DE CHARGES	85 000,00 €	115 599,13 €	25 000,00 €
70	PRODUIT DES SERVICES	135 300,00 €	118 183,83 €	158 832,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 500 758,00 €	1 614 190,13 €	1 598 260,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	700 661,00 €	657 920,57 €	656 113,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 645,00 €	25 855,15 €	28 245,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	2 117,16 €	
TOTAL		2 444 364,00 €	2 533 865,97 €	2 466 450,00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENT REPORTE	473 322,21 €		579 986,44 €
Total		2 917 686,21 €		3 046 436,44 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Des dépenses « obligatoires » viennent impacter fortement le budget investissement puisque nous devons mettre plus de 46 000 Euros en remboursement de taxe d'aménagement trop perçue par la ville et 60 000 Euros pour se conformer à l'avance faite par VNF pour l'alimentation en fluides des quais.

La dépense essentielle que nous souhaitons voir débiter dès l'année 2021 est liée au projet de construction de la restauration scolaire.

La seconde dépense d'importance concerne l'aménagement de la rue grande pour 87 000 Euros qui devra permettre d'améliorer notablement la sécurité des mamésiens dans cette « artère » principale.

Des actions nouvelles ensuite avec la création des jardins partagés, la mise en place du CMJ, du conseil des Aînés Enfin un ensemble de dépenses du quotidien, permettant aux services de fonctionner correctement pour rendre le meilleur service public possible. Le tableau joint permet de préciser ces choix de dépenses d'investissements de l'équipe municipale.

Désignation	Propositions 2021
Travaux poste	8 630,00 €
Barnum 4X8	1 250,00 €
Réfrigérateur et congélateur Cantine	3 000,00 €
Tablettes numériques périscolaire	1 200,00 €
Ordinateur CMJ	500,00 €
Lits et barnum dortoir école maternelle, rideaux BP	2 250,00 €
Dématérialisation autorisation urbanisme	10 164,00 €
Modification PLU	4 620,00 €
Changement PC, Licences, logiciels	7 970,00 €
Rue grande - Aménagement sécurité	87 000,00 €
Aménagements rues, place handicapées décorations de Noël	34 250,00 €
Divers travaux A'DAP	5 000,00 €
Aménagements maternelle (cloison sanitaires, films occultants)	2 600,00 €
Outillage Service technique	1 500,00 €
Blocs lumineux, Extincteurs désenfumage	3 050,00 €



Mobilier pour ateliers	1 000,00 €
Renouvellement Jeux et accessoires sport	4 000,00 €
Bornes recharges véhicules électriques	2 900,00 €
Véhicule électrique	8 617,00 €
Eclairage publique route de Berville	3 500,00 €
Bornes du marché d'approvisionnement	1 250,00 €
Aménagement Mairie (Clim, accueil, Elections, fauteuils, meubles)	4 800,00 €
Cimetière relevage	10 998,34 €
Jardins partagés / Serres	2 700,00 €
Tablettes pour les aînés	600,00 €
Refonte site internet	2 500,00 €
Tableaux (salon de peinture)	500,00 €
Mobilier ECOLE MATERNELLE	1 200,00 €
Mobilier ECOLE H.G.	3 000,00 €
Range-cartables périscolaire	600,00 €
Visiophones BP et maternelle	800,00 €
Mobilier urbains marché (potelets)	1 250,00 €
Horloge	3 000,00 €
Tables bistrot 2 x 3	500,00 €
Total (Chpt 20 et 21)	226 699 ,34 €

INVESTISSEMENTS DEPENSES		BP 2020 +DM	Réalisé 2020	Propositions 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 020,00 €	9 612,24 €	23 189,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 520,00 €	49 050,02 €	203 010,45 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	407 266,80 €	258 096,60 €	2 262 805,40 €
10	DOTATION DIVERS			46 373,76 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	171 124,00 €	169 124 ,02 €	202 390,09 €
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 €		204 866,22 €
040				3 900,00 €
TOTAL		707 930,80 €	485 882,88 €	2 946 534,92 €
	RAR			167 324,75 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			195 479,99 €
TOTAL				3 309 339,66 €

Recettes

Les recettes d'investissement très élevées sont dues :

- A l'emprunt d'Un Million d'Euros proposé au conseil Municipal,
- Aux subventions demandées aux différents partenaires (Région pour 1 000 000 €, Département pour 100 000 € et DETR pour 375 000 €)
- A la recette induite par l'affectation du résultat 2020 de 269 734 €
- A un autofinancement de près de 400 000 €.



INVESTISSEMENT RECETTES		BP +DM 2020	Réalisé 2020	Propositions 2021
13	SUBVENTIONS	69 790,32 €	36 719,98 €	1 477 332,22 €
16	EMPRUNTS DETTES ET ASSIMILEES	0,00 €	300,00 €	1 000 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	80 000,00 €	29 010,77 €	65 379,00 €
1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	247 321,02 €	247 321,02 €	269 734,40 €
165	CAUTIONNEMENT		875,00 €	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	334 643,34 €		399 923,70 €
040	OPERATIONS D'ORDRE			3 900,00 €
041	OPERATION PATRIMONIALE	10 320,95 €	10 320,95 €	
TOTAL		742 075,63 €	324 547,72 €	3 216 269,32 €
	RESTE A REALISER			93 070,34 €
TOTAL				3 309 339,66 €

[Guillaume DEPRESLES : tient à remercier le travail de Joël SURIER et Leslie HALLEUR-ECHAROUX sur la co-construction du projet de cantine. Par contre, il regrette que les investissements n'aient pas été étudiés en commission à part celle de la culture et celle des aînés

Il rappelle que l'amélioration du cadre de vie des Mammésiens est importante, mais ne passe pas uniquement par de l'investissement, mais aussi par une vision solidaire et écologique. Par exemple, en cas de reconfinement, doter les familles dans le besoin d'outils informatiques, mise en place de tutora avec des personnes du village. Une plus grande solidarité pour les familles impactées financièrement mais également psychologiquement.

En terme de solidarité, il y a la baisse de 19 000 euros du budget du CCAS et une inflation de 48 % des indemnités des élus, hausse qui correspond à ¼ du budget annuel du CCAS. Augmentation de 60 000 euros sur le budget des agents pourtant dans votre campagne vous précisez une masse salariale importante. Pourquoi ne pas avoir recruté en interne un agent pour l'agence postale communale ?

Concernant le tableau des indemnités, je précise que les chiffres communiqués ne concernent qu'une durée de 6 mois.]

[Monsieur le Maire répond que ce sont effectivement des choix politiques, qui sont faits. Le bien être des Mammésiens est important. Qu'il ne reviendra pas sur le problème des indemnités des élus, l'explication sur cette augmentation a déjà été faite.]

En ce qui concerne la poste, il y a eu des dépenses en investissement concernant les travaux, mais celles-ci feront l'objet d'une recette puisque nous allons être remboursés. Il rappelle que pour la poste, une subvention nous est accordée pour le salaire de l'agent postal..]

[Marilyne PIAT explique que pour les années précédentes, le budget du CCAS était entre 52 000 et 55 000 euros, pour l'année 2020, le CCAS a eu une aide exceptionnelle de 35 000 euros, par rapport à la crise sanitaire, en effet, le personnel a toujours été rémunéré, malgré le travail non effectué. Pour 2021, le budget a été fixé par rapport à la demande du CCAS, c'est-à-dire 68 000 euros.]

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Proposition 2021	Pour	Contre	Abst.
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	675 308,68 €	23		
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 440 805,00	17		6
14	ATTENUATION DE PRODUITS	33 208,00 €	23		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	260 853,00 €	19	1	3
66	CHARGES FINANCIERES	43 949 ,06 €	23		



67	CHARGES EXEPTIONELLES	400,00 €	23		
68	DOTATION PROVISION	9 189,00 €	23		
022	DEPENSES IMPREVUES	182 800,00 €	23		
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	399 923,70 €	23		
TOTAL		3 046 436,44 €			

12 : 17 voix pour et 6 abstentions (Messan Daniel SEGLA, Soraya MESSAB, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

65 : 19 voix pour, 1 contre (Guillaume DEPRESLES), 3 voix Abstentions (Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

FONCTIONNEMENT RECETTES		Propositions 2021	Pour	Contre	Abst
13	ATTENUATION DE CHARGES	25 000,00 €	23		
70	PRODUIT DES SERVICES	158 832,00 €	23		
73	IMPOTS ET TAXES	1 598 260,00 €	23		
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	656 113,00 €	23		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 245,00 €	23		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
TOTAL		2 466 450,00 €			
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENT REPORTE	579 986,44 €			
	Total	3 046 436,44 €			

INVESTISSEMENTS DEPENSES		Propositions 2021	Pour	Contre	Abst
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 189,00 €	19	1	3
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	203 010,45 €	19	1	3
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 262 805,40 €	23		
10	DOTATION DIVERS	46 373,76 €	23		
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	202 390,09 €	23		
020	DEPENSES IMPREVUES	204 866,22 €	23		
040	OPÉRATIONS D'ORDRE	3 900,00 €	23		
TOTAL		2 946 534,92 €			
	RAR	167 324,75 €			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	195 479,99 €			
	TOTAL	3 309 339,66 €			

20 : 19 voix pour, 1 contre (Guillaume DEPRESLES), 3 abstentions (Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

21 : 19 voix pour, 1 contre (Guillaume DEPRESLES), 3 abstentions (Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

INVESTISSEMENT RECETTES		Propositions 2021	Pour	Contre	Abst
13	SUBVENTIONS	1 477 332,22 €	23		
16	EMPRUNTS DETTES ET ASSIMILEES	1 000 000,00 €	23		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	65 379,00 €	23		



1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	269 734,40 €	23		
165	CAUTIONNEMENT				
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	399 923,70 €	23		
040	OPERATIONS D'ORDRE	3 900,00 €	23		
041	OPERATION PATRIMONIALE				
TOTAL		3 216 269,32 €			
	RESTE A REALISER	93 070,34 €			
		TOTAL 3 309 339,66 €			

Le conseil municipal adopte le budget primitif présenté ci-dessus.

7) Subventions aux associations 2021

VU l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les demandes présentées par les associations,

VU l'avis de la commission jeunesse, sports, vie associative, et l'avis de la commission des finances,

Monsieur PERRIN, adjoint à la vie associative et au sport, propose d'attribuer et de prévoir au budget primitif 2021 les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 19 530 € :

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	subvention de fonctionnement	SAINT MAMMES SPORT SECTION JOUTES	Association	2 000 €
6574	subvention de fonctionnement	JUDO CLUB	Association	2 000 €
6574	subvention de fonctionnement	SECTION CADETS SAPEURS POMPIERS	Association	400 €
6574	subvention de fonctionnement	LES JEUNES DES ANNEES 60	Association	250 €
6574	subvention de fonctionnement	FESTI'VAL EN SEINE	Association	1 500 €
6574	subvention de fonctionnement	COMITE DES FETES DU VILLAGE DE ST MAMMES	Association	1 000 €
6574	subvention de fonctionnement	LA MAISON DE L'ENTRAIDE France	Association	250 €
6574	subvention de fonctionnement	PARENTS D'ELEVES	Association	300 €
6574	subvention de fonctionnement	V.C.S.M.	Association	1 400 €
6574	subvention de fonctionnement	THEOREMA	Association	220 €
6574	subvention de fonctionnement	ASSOC MEMOIRE RESISTANCE	Association	180 €
6574	subvention de fonctionnement	AMICALE DES ANCIENS D'ALGERIE	Association	180 €
6574	subvention de fonctionnement	KARATE CLUB	Association	2 000 €
6574	subvention de fonctionnement	FOOTBALL CLUB CHAMPAGNE STMAMMES	Association	2 000 €
6574	subvention de fonctionnement	ANCIENS COMBATTANTS	Association	180 €
6574	subvention de fonctionnement	CRDMA	Association	380 €
6574	subvention de fonctionnement	LES MAJORETTES SEINE & LOING	Association	600 €
6574	subvention de fonctionnement	CLUB AGE D'OR	Association	1 600 €
6574	subvention de fonctionnement	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	125 €
6574	subvention de fonctionnement	RESERVE	Association	2 965 €

Après délibération, le conseil municipal, approuve les propositions de subventions aux associations et autorise l'inscription de ces montants au budget primitif 2021.



ADOPTÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés.

[Guillaume DEPRESLES, ajoute une observation positive pour le travail effectué par la commission.]

[Monsieur le Maire remercie, certaines associations pour leur honnêteté qui ont décliné leur subvention vu la conjoncture actuelle.]

8) Participation aux organismes de regroupement

VU l'article L 2313-1 du CGCT,

VU l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la contribution prévue aux organismes de regroupement suivants :

Organisme	Montant proposé Année 2021
Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage	46 702 €
Eau et Lumières	500 €
ADIL	410 €
CAUE	500 €
Seine en partage	390 €
TOTAL	48 502 €

Après délibération, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'inscrire au budget primitif 2021 les montants des participations aux organismes de regroupement tels que proposés ci-dessus.

9) Règles de fonctionnement – associations communales

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créer un document présentant les règles de fonctionnement entre la mairie et les associations Mammésiennes.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce document fixe :

- les règles de fonctionnement entre la Mairie et les associations Mammésiennes,
- les subventions

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter ces règles de fonctionnement.

[Guillaume DEPRESLES remercie Jack PERRIN pour l'élaboration de ce document avec la commission, il ajoute que ce document a le don d'être clair.]

10) Modification simplifiée dite de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mammès

Monsieur HALLEUR, adjoint à l'urbanisme, explique que l'équipe municipale souhaite mieux maîtriser l'urbanisation de notre village. Il ne s'agit pas de tout révolutionner en termes d'urbanisme mais de se donner les moyens de rester un village de caractère et de faire en sorte que les constructions autorisées, soient plus en adéquation avec la volonté politique de la majorité municipale :

Renforcer les espaces perméables sur les parcelles, diminuer l'emprise au sol, mieux réglementer le stationnement et la question des entrées charretières, diminuer la hauteur maximum des projets d'urbanisation.



Pour cela une modification simplifiée dite de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire. En effet la procédure de modification dite de droit commun a pour objectif de réduire les possibilités de construire en modifiant les articles règlementant :

- Les accès, le stationnement, l'implantation et le gabarit des constructions en zones urbaines.

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de Saint-Mammès

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-48.

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 novembre 2014, modifié le 4 juillet 2019.

Après avoir entendu l'exposé du maire et de l'adjoint à l'urbanisme et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'autoriser le maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU dite de droit commun pour permettre de modifier les articles règlementant les accès, le stationnement, l'implantation et le gabarit des constructions en zones urbaines.

11) Dénomination de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de nommer les emplacements des rues, bâtiments, parkings, jardins communaux ou autres lieux communaux conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Portrait emblématique de Saint-Mammès, commune pour laquelle il a été élu pendant plus de 40 ans et maire durant 25 ans (de 1983 à 2008), Camille DABIN a été la pierre angulaire de la transformation de notre commune qui la rend si agréable aux yeux des Mammésiens et habitants des environs. Il est aussi intervenu efficacement dans la réalisation de notre école maternelle qui accueille nos petits dans des conditions remarquables. Camille DABIN a aussi accordé une grande place à la batellerie, secteur qui a marqué la vie de Saint-Mammès.

En reconnaissance à son dévouement, Monsieur le Maire souhaite rebaptiser l'école maternelle « au fil de l'eau » en la nommant : « école maternelle Camille DABIN ».

Cette proposition est très cohérente puisqu'elle permet que les 3 écoles de notre village portent le nom d'un Maire de Saint-Mammès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)



DÉCIDE, de nommer l'école maternelle Au fil de l'eau, l'école maternelle « Camille DABIN »

[Julien MARTIN demande si un sondage a été fait auprès des Parents d'élèves ? Il ne voit pas personnellement l'intérêt de changer le nom de l'école ou du moins s'il faut le faire il propose un nom plus adapté, Antoine de Saint-Exupéry.]

12) Autorisation au Maire de signer une convention précaire avec l'état représenté par le DDFIP de Seine-et-Marne

CONSIDÉRANT la volonté municipale de conserver en bon état le patrimoine du village et notamment le lieu dit « la bourse d'affrètement »

CONSIDÉRANT la volonté politique du Maire et du conseil municipal de redonner aux Mammésiens la jouissance de ce lieu historique appelé la bourse d'affrètement .

CONSIDÉRANT le souhait de VNF de se dessaisir de la bourse d'affrètement de Saint-Mammès et de la proposition faite à la municipalité dans le cadre du droit de priorité.

CONSIDÉRANT la proposition de l'état d'une convention d'occupation précaire de l'ensemble immobilier sis 10 quai du loing : La bourse d'affrètement

CONSIDÉRANT la proposition municipale de sécuriser cet ensemble immobilier et de permettre à des associations mammésiennes d'occuper les locaux.

VU la convention « type » proposée par la DDFIP

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Etat, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publics de Seine et Marne, la convention d'occupation précaire de l'ensemble immobilier sis 10 quai du Loing «La bourse d'affrètement», à Saint-Mammès.

[Guillaume DEPRESLES, soutien et confirme ce projet d'ouvrir ce lieu aux Mammésiens.]

Questions écrites

Guillaume DEPRESLES demande que les PV des conseils municipaux des 23 mai et 16 septembre soient publiés sur le site Internet de la Commune :

Monsieur le maire répond que les comptes rendus de mai et septembre ont déjà été mis sur le site internet.

Guillaume DEPRESLES demande un compte rendu des propositions faites par les riverains concernés par les travaux de la rue Grande :

Lionel HALLEUR explique que des permanences ont eu lieu en Mairie pour accueillir les Riverains concernés par les travaux rue Grande. Beaucoup de questions ont été posées et selon certaines questions pertinentes, des modifications ont été apportées au projet. Un plan a été affiché en Mairie avec les modifications. Il aurait été difficile de faire un compte rendu, vu l'ampleur des questions.

Guillaume DEPRESLES trouve la démarche intéressante, le fait d'avoir consulté les riverains, il ajoute qu'il aurait été intéressant de proposer 2/3 personnes concernées pour travailler avec le bureau d'étude

Guillaume DEPRESLES demande l'avancée sur le projet de la gare et demande l'organisation d'une concertation publique sur le projet conciergerie / coworking :

Monsieur le Maire explique que la commune est toujours en attente de la convention avec la SNCF. Il est d'accord avec la demande de concertation publique.

Fin de séance à 21 heures 30